



Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS LOUVRE ETIENNE MARCEL 11 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

Valentin Gaudre, gérant de la société 4 SAINT-MARTIN, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 113 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75002 PARIS, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : Valentin gaudre
Nombre de parts : 10 Montant versé : 10 €

- Associé : AFRParis Holding
Nombre de parts : 90 Montant versé : 90 €

En conséquence, sur demande de Valentin Gaudre, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 novembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST16

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Succursale Etienne Marcel
11, rue de Turbigo
75001 PARIS